

Saisine de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Cadre réglementaire : [articles 5 à 5-2 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié](#) relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

COMMANDITAIRE (personne ayant reçu délégation de l'autorité territoriale)

Collectivité : Prénom, NOM et qualité de l'interlocuteur

Adresse :

Courriel : N° de téléphone :

ACFI SAISI

Anthony MARILLER
Jean-Luc PERONNET

OBJET DE LA SAISINE

Mission d'inspection (période ou date souhaitée :).

Retour du bulletin-réponse pour suites à donner aux propositions de l'ACFI.

Participation au CS/FSSSCT * (date prévue : à).

Consultation pour danger grave et imminent.

Avis sur des documents se rattachant à la mission du CST/FSSSCT * et notamment les règlements et consignes que l'autorité territoriale envisage de prendre en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Transmission de délibération relative à une dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle d'effectuer des travaux dits « réglementés ».

Autre

MODALITÉS PRÉALABLES À LA 1ÈRE INTERVENTION DE L'ACFI

- Signature de la convention d'adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail.
- Signature de la lettre de mission de l'ACFI + passage pour information au CS/FSSSCT * de rattachement.

SIGNATURE

Date : Cachet et signature de l'autorité territoriale :

* **CST** : Comité social territorial

* **FSSSCT** : Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Service prévention des risques professionnels

7 rue Condorcet CS 70007 - 63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1

☎ 04 73 28 59 80 ✉ secretariatprevention@cdg63.fr 🌐 cdg63.fr

Mise à jour : décembre 2022